

COMITE DE FLECHETTES DU MORBIHAN SAISON 2009 – 2010



CAHIER DES CHARGES - OPEN DEPARTEMENTAL

Article 1 - Organisation :

- 2 membres du bureau du Comité sont responsables de la gestion sportive du tournoi.
- 1 personne du club en permanence à la table de marque, pendant le déroulement de la compétition.

-Homologation : 40,00 €.

Article 2 - A charge du club:

- 16 cibles selon la salle, éclairage individuel de l'ensemble des cibles et marquage au sol.
- Salle de bar séparée de l'aire de jeu. "Non fumeur".
- Chauffage suivant la période de l'année
- Sonorisation adéquate (salle et bar).
- Les marqueurs pour le scorage
- Le fléchage, relation presse
- Le club prévoit également le nécessaire pour la table de marque (tables et panneaux d'affichage)

Article 3 - Inscriptions :

- Fiches d'inscriptions fournies par le Comité et expédiées par le club avec les affiches 15 jours avant l'épreuve.
- Sur les affiches doivent figurer le logo du comité et le site internet :www.cmf56.fr
- Les inscriptions sont réceptionnées par le club.
- Le club réalise un listing numéroté des joueurs par catégorie (préparation du tirage au sort).
- Les inscriptions sont ouvertes à tous, licenciés ou non.

Article 4 - Tarif :

- 5 € pour l'inscription en simple.
- 5 € pour l'inscription en double.
- 7 € pour l'inscription en simple et en double.
- 2 € pour l'inscription en junior.
- 2 € reversé au Comité.

Article 5 - Horaires:

- Ouverture de la salle 13h.
- Dernières inscriptions sur place à 13h30.
- Début de la compétition 14h.
- Fin approximative à 21h.

Article 6 - Format de jeu

Toutes catégories (simples, féminines, doubles et juniors)

Départ à la bulle, si belle le joueur qui a gagné le toss la joue en premier.

Le perdant compte le match suivant, un responsable par poule.

Se joue en triple KO en 2 MG (3 matchs perdus) pour être éliminé, à l'issue des poules élimination directe 3MG.

Les doubles se joueront en élimination directe 3 MG.

Les féminines / juniors jouent leurs catégories et les simples s'ils le désirent.

Les phases finales :

- en Simple (au meilleur des 9 manches 1/2 et finale)
- en Double et Féminine (au meilleur des 7 manches 1/2 et finales)
- en Juniors (au meilleur des 5 manches 1/2 et finale)

Article 7 - Récompenses :

Enveloppes remise par le comité.

Le comité se réserve le droit en fonction des inscrits de récompenser en enveloppes au-delà des 2 premiers de chaque catégorie.

Le club a liberté du choix pour récompenser au-delà des 2 premiers.

Article 8 - Buvette :

- Bière spéciale : 2 euros
- Bière pression : 1,50/ 1,80 euros
- Sans alcool : 1,50 euros
- Sandwich : 1,50 euros si 2 éléments 2 euros
- Café : 1 euros

Les boissons doivent être servies dans des verres de contenance (25cl) identique pour les alcools et sans alcool.

Article 9 - Désistement :

Un club qui doit organiser un tournoi arrêté lors de l'AG de début de saison qui se désiste sera :

- Interdit pendant 1 an d'organisation d'un tournoi au sein du Comité
- Le paiement de l'homologation due au Comité
- D'une amende de 100 € pour le désagrément occasionné au Comité

Le Président du Comité

Patrick Hielton